

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 20

Artikel: Une chaire de patois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sort, par un bouleversement public. Sachez, que nulle part les lois ne sont plus sacrées, plus respectées que chez les peuples libres.

» Pères de famille, gravez profondément en caractères ineffaçables dans le cœur de vos enfants cette belle maxime, que la liberté est le germe et le ressort de toutes les vertus :

» Si vous aimez la patrie, si vous désirez sa durée et sa prospérité, élevez vos enfants à l'aimer pour eux, et à la respecter chez les autres.

» Dites-leurs, que, si jusqu'à présent les différents genres de pouvoirs et l'Autorité Suprême étaient dévolus exclusivement à quelques familles, désormais chaque citoyen, en proportion de ses talents, de sa probité, de son zèle pour le bien public, sera appelé à surveiller les intérêts du peuple, et à les diriger constamment vers le grand but désiré.

» Travaillez donc à vous survivre; que votre mort ne laisse aucun vuide à la société; que votre place de Citoyen ne soit jamais vacante, mais qu'elle soit remplie dignement par vos descendants.

» Songez que vous seriez impardonnables devant Dieu et devant les hommes, s'il falloit un jour chercher la première cause des troubles, des désordres et de la décadence de votre pays natal dans la mauvaise éducation de vos enfants. »

« ... Et vous, citoyens, qui serez chargés par le peuple d'asseoir sur des bases solides; le grand ouvrage de la Constitution pour le bonheur de la patrie, les Lauriers dont nous désirons voir ceindre vos fronts, ne sont pas ceux que l'on cueille sur un champ de bataille; nous ne demandons pas de vous la gloire qui éblouit, mais celle qui rend tranquille, celle qui procure un bonheur plus doux et plus durable que la grandeur et l'héroïsme. Vous serez fidèles, intègres, et surtout religieux, car la crainte de Dieu est le principe de la sagesse.

» Vous terrasserez l'ambitieux, vous démasquerez l'hypocrite, vous déjouerez l'intrigant, mais vous serez le refuge du pauvre, le protecteur de l'opprimé. D'ailleurs vous repousserez avec vigueur les complots des perfides; ne craignez pas de faire tête à un concitoyen dangereux; Résistez à quiconque chercheroit non à renverser les lois, mais seulement à les éluder; non à vendre la patrie, mais à ne pas lui procurer tout le bonheur qu'elle mérite; non à commettre l'iniquité, mais à supporter ceux qui la commettent. Sachez qu'une molle condescendance seroit aussi fatale à la nouvelle patrie que la trahison et la perfidie. Sachez qu'il nous importeroit peu, que vous fussiez bons politiques, si vous étiez mauvais citoyens.

» Regardez donc les emplois qui vous seront confiés, moins du côté de leurs avantages que du côté de leurs devoirs. Suivez, suivez sans détour, les maximes de la justice et de la vérité, et vous porterez au plus haut degré cette douce liberté, dont l'aurore vient de luire sur notre patrie. »

Après ce sermon, on exécuta à l'orgue une symphonie dirigée par le Citoyen Forel, de Bussy et quatre Citoyens chantèrent l'hymne suivant dont les deux premières strophes sont tirées d'un hymne attribué à François de Neufchâteau.

Dieu Créateur suprême essence,
Le ciel plein de ta Majesté,
Le ciel atteste ta puissance,
La terre atteste ta bonté. (bis)
Des astres les disques sublimes
Roulent sous tes pieds glorieux
Et les éclairs de tes cent yeux
Percent les plus profonds abîmes,
Brise partout les fers de la captivité.
Dieu bon (bis) donne aux mortels la paix, la Liberté.

En faisant l'homme à ton image,
Tu le fis libre comme toi;
Vouloir le mettre en esclavage,

C'est donc attenter à ta loi. (bis)
Dieu vengeur défends ton ouvrage,
Des entreprises des tyrans,
Tous les hommes sont les enfants.
Toi seul mérites leur hommage,
Brise partout etc.

Amour sacré de la Patrie,
Conduis dirige notre ardeur,
Liberté, liberté chérie,
Reviens faire notre bonheur, (bis)
Et si la fière tyrannie
Vouloit encore nous asservir,
Nous jurons de te maintenir,
Même aux dépens de notre vie,
Brise les fers etc.

La livraison de mai 1916 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE et REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Marquis Lorenzo d'Adda. La crise des marines militaires. — André Mercier. Pour notre force et notre dignité. (Seconde et dernière partie.) — Vahine Papaa. Une mauvaise nuit. — J. M. Robertson, M. P. La liberté anglaise. — S. Grandjean. La colonisation chrétienne au Congo belge. — Dr Bonjour. La psychologie des foules et la mentalité allemande — D. Baud-Bovy. L'évasion. (Troisième partie.) — P.-A. Bridel. Notes sur la campagne du Sud-Ouest africain. (Seconde et dernière partie.) — Les livres : E. de la Harpe et F. Boissonnas, Les Alpes bernoises (W. Ritter). — Ed. Combe, Les chefs-d'œuvre du répertoire (G. Doret). — Chroniques italiennes (Francesco Chiesa). — américaine (G. Nestler Tricoche) — suisse allemande (Antoine Guillard) — scientifique (Henry de Varigny). — politique. — Bibliographique.

La Bibliothèque Universelle paraît au commencement de chaque mois par livraison de 200 pages. Pour la Suisse, 20 fr. et 11 fr.

ENTRE PÈRE ET FILS

Une lettre de 114 ans.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos lecteurs communication de la lettre ci-dessous d'un père à son fils et datée de « Corselles le 27 May 1802 ». Son tour naïf lui donne un charme tout particulier. Nous en respectons l'orthographe.

Mon cher fils je t'écris ses deux lignes pour te faire savoir l'état de notre malheur, que je me pence bien que tu sait déjà, tu saura que nos vignes son toutes gellée il n'est pas reste une une souche d'exente ny seulement un boi je ne prént pas cueillir une seule grappe de Reisin dans nos vignes. Cette année, les noyé sont tout cuit aussi est presque tout l'autre fruit, les serise il n'en est point resté, ainsi mon fils comme l'on vit que les vignes son gâtée pour quelque année il te faut taché de te procuré un bon Maître pour l'année prochaine et pour les vandange il n'est presque rien de foin par ici on ne croit pas que les graisies aye du mal mais elle son bien petite, je me suis asosié pour la charue avec Jean François Gorion nous avons tous sémoré pour nous avant que daller pour lui il n'a pas encore fait la moitié on ne peut plus y aller parce qu'il est trop sec nous n'avons pas besoin de rien atelé notre poulaine elle n'a servi que pour un jour pour nous. La jénie a fait le vaux il y a huit jour elle est bien bonne, je les ait amodiée à François Robba, j'avait acheté un millier d'échalla qui son déjà à la vigne et je les veux ramené à la maison pour une autre année Samuel Leonnard fait Batisé son garçon dimanche, j'ai tout miné Lauche Moulin il est tout planté de pome de terre, je me pense que la Janoton t'avait dit que nous somme aller prendre les droit de notre Seigneur à Orbe et qu'on les a brulé vers le canal, o moins ne méprise pas les filles de Corselles témoigne leur de lamitié qu'elle n'aye pas lieu de ce venir plaindre de toi par ici comme elle on fait de Louis Dabram à Pierre, ton fillo Isac sest marcher seul je n'ai plus de nouveaux à l'écrire qui mérite ton atention Jean François favre salue bien sa fille Janoton et toi aussi il ce porte bien tous ceux de chez Jean David te salue bien Les grainnes ont beaucoup rencherit et les bêtes ont

beaucoup baisé Si nous avions gardé notre cheval jusqu'à présent nous orons perdu trois louis d'or deçu encor davantage tu saluera bien tes maîtres et ses filles de Corcelles aussi nous nous portons tous bien chez nous graces à Dieu nous prions Dieu que la présente te trouve de même. Nous te saluons tous mille foi.

Je suis ton affectionné Père
Jean François

Cette lettre portait la suscription suivante :

« La Présente soit Rendue à Jaques ... De-meurant chez David Aguët a Savoint proche Lutry. »

Une chaire de patois. — Un Bourguignon vient de donner un exemple qu'il faut souhaiter voir imiter par les fervents des autres petites patries : M. J.-B. Durandeu donne à l'Université de Dijon une rente perpétuelle de 3000 fr. pour la création à la Faculté des lettres de cette Université, d'une chaire de « littérature et de patois bourguignons ».

COMÉDIENS D'AUTREFOIS

A l'occasion de la visite que nous ont faite, l'autre jour, les artistes de la Comédie-Française, voici quelques notes de M. Henri Augu sur les comédiens du temps de Molière :

Un « comédien du roi » n'avait que six francs par jour. C'est ce qui ressort de la quittance que voici, dont l'original fut entre les mains de M. Compenon, de l'Académie française.

« En présence des notaires soussignés, Jean-Baptiste Poquelin de Molière, comédien de la troupe du roi, tant pour lui que pour les autres composant la ditre troupe, déclare avoir reçu comptant de Messire Nicolas Mélaqui, conseiller du roi et trésorier général des menus plaisirs et affaires de sa charge, la somme de cent quarante livres à lui ordonnées pour leur nourriture pendant deux jours qu'ils ont esté à Saint-Germain-en-Laye, pour y représenter, par ordre de Sa Majesté, les comédies de l'Avare et du Tartuffe, à raison de six livres par jour. 7 août 1696.

» POQUELIN DE MOLIERE »

Pour ces six francs par jour le « comédien du roi » devait, en outre, donner à Versailles des leçons théâtrales aux jeunes princesses. Il est vrai qu'il avait part aux « distributions » de la maison du roi « Aux comédiens, à chaque représentation, huit pains et un setier de vin de table. » (Etat de la maison du roi.)

Il avait aussi de beaux habits galonnés, un chapeau à plumes et une épée.

Le champ des petits gamins. — On a entrepris récemment à Orges, de notables améliorations de terrains. Cela ne se fit pas du premier coup. Mais enfin, on y arriva, et chacun eut lieu de s'en féliciter.

Abordant l'un des propriétaires dont les champs avaient été drainés, le syndic lui demanda :

— Eh bien ! êtes-vous content de votre récolte de pommes de terre ?

— Oh ! extra content, il y en a beaucoup et elles sont grosses comme des petits gamins.

Grand-Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Dimanche 14 mai, en soirée, *Madame Butterfly*, tragédie japonaise en 3 actes, musique de Giacomo Puccini.

Mardi 16 mai, à 8 h. : *La Fille du Régiment*, opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti et *Paillasse*, drame lyrique en 2 actes, de Leoncavallo.

Kursaal. — Dimanche, en matinée et soirée, lundi et mardi, dernières de *La Cocardie de Mimi Pinson*.

Julien MONNET, éditeur responsable
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.